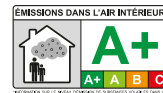


# ULTRAPLAN MAXI FIBRE

Enduit de ragréage de sol fibré P4S forte  
épaisseur Certifié QB par le CSTB



## DOMAINE D'APPLICATION

- Ragréage et lissage en sol intérieur de supports tels que chapes ciment, dalles béton, carrelages, dalles semi-flexibles, etc..., avant collage de revêtements PVC, linoléum, caoutchouc, textiles, parquets, carrelages ou avant application d'une peinture de sol (locaux P2 ou P3).
- Ragréage et lissage des planchers bois ou de panneaux dérivés du bois (CTB-H – CTB-X) avant la pose de revêtements de sols textiles, PVC, linoléum, parquets, caoutchouc et carrelages.

### Supports admissibles

Sols intérieurs :

- chapes ciment ;
- dalles béton ;
- chape anhydrite (sulfate de calcium) ;
- panneaux dérivés du bois CTB-X ou CTB-H ;
- plancher bois ;
- planchers chauffants base ciment, à circulation d'eau chaude et PRE ;
- anciens revêtements tels que : carrelages, pierres naturelles, dalles plastiques semi-flexibles.

Ces supports doivent être âgés d'au moins un mois. Dans le cas d'ouvrages d'interposition sur plancher béton, le plancher béton devra être âgé de plus de deux mois.

Pour tout autre support, consulter notre service technique.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Destiné aux locaux P3, P4 et P4S
- Hautes performances
- Epaisseur d'application : 3 à 30 mm
- Prise rapide : ouverture au passage après 2 heures
- Application manuelle ou à la pompe
- Certificat QB du CSTB : locaux P4S - Neuf et rénovation
- Classé A+
- EMICODE ECI Plus (à très faible émission de COV)

# MODE D'EMPLOI

## Préparation du support

Les surfaces à recouvrir doivent être stables, propres, solides, saines, sèches, non sujettes à des remontées d'humidité et conformes au DTU ou CPT concerné.

### Supports neufs à base de ciment :

Appliquer une passe continue de **Primer G** ou **Eco Prim Universel** dans le cas de supports poreux ou **Eco Prim Universel** ou **Eco Prim T Plus** dans le cas de supports peu poreux.

Anciens revêtements céramiques ou assimilés (Conformes aux spécifications du CPT pour la rénovation n°3635 du CSTB) : Après s'être assuré de leur adhérence au support, les nettoyer et dégraisser soigneusement afin de permettre l'adhérence du primaire, puis appliquer **Mapeprim SP** ou **Eco Prim T Plus** ou **Eco Prim Universel** ou **Eco Prim Grip Plus** ou **Latex Plus + Nivorapid** (en locaux P4, P4S utiliser exclusivement **Mapeprim SP**).

Supports bois : (Conformes aux spécifications du CPT pour la rénovation n°3635 du CSTB ou du D.T.U. 53.12 selon le revêtement final). Les planchers doivent être conformes au D.T.U. 51.3. Ils doivent être suffisamment solides et rigides (la flèche sous charge ne doit pas excéder 1/400 de la portée entre appuis). Les panneaux d'aggloméré de bois seront nettoyés afin d'éliminer toute substance pouvant nuire à l'adhérence (poussière, sciure etc.). Appliquer une passe générale de **Latex Plus + Nivorapid** puis ragréer dès praticabilité, ou appliquer une passe de **Mapeprim SP** ou **Eco Prim T Plus** ou **Eco Prim Universel**, puis laisser sécher avant de ragréer.

Pour la mise en œuvre des primaires, se référer à la fiche technique du produit concerné.

## Préparation de la gâchée

Dans un seau contenant 4,50 à 5,25 litres d'eau, verser **Ultraplan Maxi Fibré** en agitant avec un malaxeur électrique et rajouter l'eau nécessaire à l'obtention d'un mélange homogène (sans excéder au total 5,25 litres) de consistance suffisamment fluide pour permettre une application facile, mais sans excès afin d'éviter la décantation.

Il convient d'adapter le taux de gâchage en fonction de l'épaisseur souhaitée.

## Application

- Appliquer **Ultraplan Maxi Fibré** en utilisant une lisseuse.
- Il est conseillé d'effectuer l'application en une seule passe.
- Lors de l'application en épaisseur supérieure à 20 mm, l'ouvrage doit être fractionné tous les 50 m<sup>2</sup> environ et un joint de périphérie du local et autour des éléments fixes (socles, poteaux etc..) doit être réservé.
- Température d'application : de + 5°C à + 30°C.
- Épaisseur d'application : de 3 à 30 mm

Sur supports neufs en locaux P3, P4 et P4S : de 3 à 30 mm.

### Sur supports en rénovation en locaux P3 :

- Ancienne dalle VCT (semi-flexible) : de 3 à 10 mm ;
- Support bois : de 5 à 30 mm ;
- Ancien carrelage : de 3 à 30 mm.

### Sur supports en rénovation en locaux P4 et P4S :

- Ancien carrelage : de 3 à 20 mm ;
- Autres supports : consulter notre service technique.

## Pose du revêtement

Après séchage, le ragréage peut être revêtu d'un carrelage, d'un revêtement souple, d'un parquet ou d'une peinture de sol adaptée (locaux P3 au plus) conformément au D.T.U. 59.3 (à l'exclusion des vernis).

Remarque : le délai de séchage du ragréage peut varier en fonction de l'épaisseur appliquée et des conditions ambiantes (température, hygrométrie) et de la porosité du support.

Dans le cas de pose de revêtement de sol PVC, linoléum, caoutchouc, textile, de parquet ou d'une peinture de sol, un contrôle du taux d'humidité résiduelle du support doit être effectué avant la pose. Ce dernier doit être conforme aux valeurs indiquées dans le D.T.U. correspondant au revêtement prévu.

## CONSUMMATION

Environ 1,5 kg/m<sup>2</sup>/mm d'épaisseur.

## CONDITIONNEMENT

Sac de 25 kg à ouverture facile.

## STOCKAGE

12 mois en emballage d'origine à l'abri de l'humidité à compter de la date de fabrication portée sur l'emballage (après quelques mois de stockage les temps de prise sont allongés).

## INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ POUR LA PRÉPARATION ET LA MISE EN ŒUVRE

Pour les précautions d'emploi, consulter la dernière version de la Fiche de Données de Sécurité (FDS) disponible sur le site web [www.mapei.com](http://www.mapei.com)

PRODUIT RÉSERVÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL.

## DONNÉES TECHNIQUES (valeurs types)

### DONNÉES D'IDENTIFICATION DU PRODUIT

Couleur :	gris
Masse volumique (kg/m <sup>3</sup> ) :	1300
Extrait sec (%) :	100
Émissions dans l'air intérieur :	A+ ; à très faible émission
EMICODE :	EC1 Plus ; à très faible émission

### DONNÉES D'APPLICATION (à + 23°C et 50 % d'humidité relative)

Taux de gâchage (%) :	18 à 21 %
Épaisseurs d'application (mm) :	
Sur supports neufs en locaux P3, P4 et P4S :	de 3 à 30 mm
Sur supports en rénovation en locaux P3 :	
- support bois :	de 5 à 30 mm
- ancienne dalle VCT :	de 3 à 10 mm
- ancien carrelage :	de 3 à 30 mm
Sur supports en rénovation en locaux P4S :	de 3 à 20 mm
Autres supports :	consulter le service technique
Masse volumique de la gâchée (kg/m <sup>3</sup> ) :	environ 2000
pH de la gâchée :	> 12
Température d'application :	de + 5°C à + 30°C

Délai d'utilisation de la gâchée :	environ 20 minutes
Temps de prise :	environ 60 minutes
Ouverture au passage :	environ 2 heures
Délai d'attente avant recouvrement :	12 heures pour un carrelage 48 heures pour un revêtement PVC

## AVERTISSEMENT

Les informations et prescriptions de ce document résultent de notre expérience. Les données techniques correspondent à des valeurs d'essais en laboratoire. Les conditions de mise en œuvre sur chantier pouvant varier, il est conseillé à l'utilisateur de vérifier si le produit est bien adapté à l'emploi prévu dans le cadre des normes en vigueur. L'utilisateur sera par conséquent toujours lui-même responsable de l'utilisation du produit. Les informations contenues dans cette fiche technique sont valides seulement pour le marché français. Se référer à la dernière mise à jour de la fiche technique disponible sur le site web [www.mapei.com](http://www.mapei.com).

## MENTION LÉGALE

*Le contenu de la présente Fiche de données Techniques (FT) peut être reproduit dans un autre document, mais le document qui en résulte ne peut en aucun cas remplacer ou compléter la FT en vigueur au moment de l'application ou de la mise en œuvre du produit MAPEI. La FT la plus récente peut être téléchargée à partir de notre site web [www.mapei.com](http://www.mapei.com).*

**MAPEI DÉGAGE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATION DU TEXTE OU DES CONDITIONS D'UTILISATION CONTENUES DANS CETTE FT OU SES DÉRIVÉS.**

4038-03-2023 F(FR)

La reproduction intégrale ou partielle des textes, des photos et des illustrations de ce document, faite sans l'autorisation de Mapei, est illicite et constitue une contrefaçon.

